



C2520-Direction du cycle de l'eau-Eau- pôle suivi des communes et syndicats

DELIBERATION N° D.2025.10.12

du Conseil communautaire du 7 octobre 2025

Syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF).

Adhésion de la communauté d'agglomération de Paris-Saclay pour les communes de Saclay et de Vauhallan et de Grand Orly Seine Bièvre pour la commune de Villeneuve Saint Georges.

Avis du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Date d'affichage : 8 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : M. Jérémy DEMASSIET

Rapporteur : M. Marc TOURELLE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Martine SCHMIT, M. François DARCHIS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Lydie DUCHON, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Michel BANCAL, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Annick BOUQUET, Mme Florence MELLOR, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Benoît RIBERT, Mme Martine BELLIER, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Kamel HAMZA, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Benoît VIGNES, M. Philippe BENASSAYA

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Dorothée BILGER, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Patrice BERQUET, M. Moncef ELACHECHE.

Mme Vanessa AUROY (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Violaine WALLET (pouvoir à Mme Martine BELLIER), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA), M. Bruno DREVON (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), M. Christophe KONSORFF (pouvoir à M. Benoît RIBERT), M. Henri LANCELIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. Marc TOURELLE), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Magali LAMIR), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), M. Richard RIVAUD (pouvoir à Mme Anne-Sophie BODARWE), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Jean-

François BARATON (pouvoir à M. Luc WATTELLE).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-18 et L. 5211-61,

Vu la délibération n°2025-105 du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Paris-Saclay du 9 avril 2025, portant demande d'adhésion au Syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF) pour les communes de Saclay et de Vauhallan,

Vu la délibération n° 2025-18 du Comité du SEDIF en date du 19 juin 2025 approuvant cette demande d'adhésion,

Vu la délibération n°2025-06-24_4058, par laquelle l'Etablissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre a demandé son adhésion au SEDIF pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu la délibération n° 2025-18 du Comité du SEDIF en date du 19 juin 2025 approuvant cette demande d'adhésion,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- Le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) est compétent en matière de production et de distribution d'eau potable, ses installations sont parmi les plus importantes et modernes d'Europe et il dispose des atouts nécessaires pour maintenir un service qui concilie qualité, sécurité des approvisionnements en eau et maîtrise des coûts au bénéfice des Franciliens.

La communauté d'agglomération Paris-Saclay exerce la compétence eau potable sur son territoire, notamment sur les communes de Saclay et de Vauhallan, Ces communes souhaitent voir leur territoire desservi en eau potable par le SEDIF.

De même, l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre exerce la compétence eau potable sur son territoire, notamment sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges. La commune de Villeneuve-Saint-Georges souhaite voir son territoire desservi en eau potable par le SEDIF.

Il appartient aux adhérents du SEDIF, dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est membre, d'approuver cette demande d'adhésion au SEDIF.

- Conformément aux termes de l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le conseil communautaire dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion au Syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF) :

- de la communauté d'agglomération de Paris-Saclay pour les communes de Saclay et de Vauhallan,
- de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE

- 1) de se prononcer favorablement sur l'adhésion au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) de la communauté d'agglomération de Paris-Saclay pour les communes de Saclay et de Vauhallan,
- 2) de se prononcer favorablement sur l'adhésion au SEDIF de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges,
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 70 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.